

## ABONNEMENT

Un an... 18 fr.  
Six mois... 9 »  
Trois mois... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 20 AOUT

## A qui la faute ?

Dans un récent article, M. Gerville-Réache exprime le regret ne n'avoir point vu se constituer, dès le début de la législature, une majorité laissant en dehors, d'un côté les ralliés, de l'autre les collectivistes révolutionnaires. Il déplore que l'armée républicaine se trouve coupée en deux et craint que cette scission ne soit favorable à une politique de réaction.

Il serait facile d'apaiser les inquiétudes de l'honorable député. Qu'un certain nombre de conservateurs désabusés de la monarchie soient venus à la République et renoncent, dans les débats parlementaires, à leur ancienne opposition systématique, il n'y a rien là qui puisse contrister ni effaroucher les démocrates sincères. Quant à prétendre que les « ralliés » exercent une influence quelconque sur l'orientation de la politique républicaine, c'est un paradoxe que seuls quelques journaux d'extrême-gauche affectent de prendre au sérieux. L'unique question réellement intéressante c'est d'examiner pourquoi une fraction du parti républicain, au lieu de faire corps avec la majorité, s'unit de préférence avec la minorité socialiste et rend ainsi possible, grâce à l'appoint éventuel des monarchistes intransigeants, des coalitions analogues à celles qui, dans les législatures précédentes, mettaient constamment en péril la stabilité ministérielle.

Qu'il y ait, au fond, entre les radicaux et les collectivistes une antinomie absolue de doctrines, c'est ce que nous avons bien des fois exposé ici même. Les uns proclament leur fidélité aux principes de la Révolution française et devraient apparaître dès lors comme les champions des libertés affirmées dans la Déclaration de 1789 ; les autres rêvent d'organiser une société où l'État tout-puissant foulerait aux pieds les droits individuels. D'où peuvent donc provenir les affinités qui, malgré l'antagonisme des idées directrices, rapprochent si souvent, en fait, les partisans et les adversaires de la liberté ?

D'après un article de M. Alfred Naquet, publié par le *Figaro*, les radicaux se trouveraient en quelque sorte les prisonniers de la tactique violemment anti-cléricale qu'ils se sont accoutumés à pratiquer. Ils ne veulent point tenir compte des circonstances et reconnaître le changement considérable apporté dans la situation respective des partis par les déclarations si catégoriques et si réitérées du Souverain-Pontife, auxquelles la majorité des catholiques ne pouvait point se conformer. En dépit de cette évolution capitale qui rompt le lien rattachant l'Église aux régimes du passé, les radicaux s'immobilisent dans l'ancienne stratégie et continuent à régler leur conduite sur le mot fameux de Gambetta.

Or, par là même, ne se condamnent-ils pas à l'impuissance ? Et les plus fidèles admirateurs de Gambetta, ceux qui ont le plus à cœur de s'inspirer de son enseignement et de son esprit ne sont-ils pas les premiers à dire qu'actuellement le pire des terrains serait celui de la lutte religieuse ? Dans la réunion dont nous avons rendu compte, les membres de

l'Association gambettiste n'ont-ils pas reconnu que, quelles que fussent leurs doctrines en ce qui concerne la séparation des Églises et de l'État, « cette réforme n'est pas encore mûre et qu'il convient d'attendre que le suffrage universel se soit prononcé ».

Rien de plus étrange, par conséquent, que la situation du parti radical. Pour les doctrines essentielles, tout l'éloigne du collectivisme ; et à vrai dire, il n'est en désaccord avec les républicains de gouvernement que pour la question de la révision, sur laquelle le débat paraît présentement épuisé, et pour la question de la séparation de l'Église et de l'État, que personne ne songe à soulever en ce moment. Et pourtant, les radicaux l'ont campagne avec ceux qu'ils devraient combattre aussi résolument que la majorité elle-même.

C'est dans cette contradiction qu'il faut chercher la cause de l'embarras et de la faiblesse dont a fait preuve, pendant la dernière session, le groupe radical. Tant qu'il ne rompra pas délibérément avec le collectivisme révolutionnaire, il aura l'air de se laisser conduire et absorber par lui et il lui sera impossible de faire la figure d'un véritable parti de gouvernement. Ne nous lassons point de le répéter : nous voici arrivés à une période où il est indispensable de mettre en harmonie la théorie et la pratique, les convictions et les actes. On se perd en essayant de louvoyer. Entre l'esprit de la Révolution française et l'idée collectiviste, entre la défense des libertés individuelles et le dogme de l'État-providence, il faut choisir : tant que les radicaux auront l'air de penser comme les libéraux et de manœuvrer avec leurs adversaires, ils peuvent être assurés de ne recouvrer aucun crédit ni dans le Parlement ni dans le pays.

### UN DISCOURS DE M. BARTHOU

#### Les caisses de secours et de retraite des ouvriers mineurs

La commission arbitrale des caisses de secours et de retraite des ouvriers mineurs a tenu, avant-hier, sa première séance, au ministère des travaux publics, sous la présidence de M. Barthou.

Le ministre a prononcé un discours dans lequel il a rappelé les principales dispositions de la loi récemment votée.

Il a retracé les abus provoqués par les anciennes institutions minières de prévoyance ; ces institutions s'appliquaient aux objets les plus divers et fonctionnaient selon des régimes très variables.

L'organisation nouvelle entraîne la transformation de toutes les anciennes caisses ; elle assure la continuation du service des pensions en cours d'acquisition.

M. Barthou a ensuite déterminé le rôle arbitral que jouera la commission entre les ouvriers et les exploitants. La commission aura plein pouvoir pour établir par un règlement les mesures les meilleures et les plus sûres pour atteindre le but poursuivi. Mais elle ne saurait aller au delà des engagements antérieurement contractés par la caisse. Sa décision sera sans appel ; on pourra discuter sur son application, mais la sentence n'en restera pas moins la loi des parties.

Le ministre a promis le concours de l'administration. Il a insisté sur la nécessité de la rapidité des travaux de la commission et il a appelé l'attention sur la situation délicate de la période transitoire.

« Il y a, a ajouté M. Barthou, des misères particulièrement intéressantes qui ne peuvent attendre ; il serait dangereux de les mettre à la merci de certaines excitations toujours en éveil.

« Il importe de faire bien par une conception élevée, large, humaine du mandat qui vous est confié ; et il importe de faire vite. »

En terminant, M. Barthou a exprimé l'espoir que la commission contribuerait, par ses travaux, à consolider la paix sociale, si désirée par les pouvoirs publics.

### Les récoltes et les intempéries

Les pluies abondantes qui, dans la région de Paris et l'Ouest de la France, rendent l'été si maussade et désolent les gens qui partent en vacances ont-elles compromis les récoltes de 1894 ?

Moins qu'on ne pourrait le supposer.

Il faut noter d'abord que ces pluies n'ont pas été générales et que si certaines régions en ont eu plus que leur part, d'autres, au contraire, en ont été dépourvues. Le Midi, notamment, n'a point reçu plus d'averses qu'en un été ordinaire. D'autre part, les récoltes étaient mûres, coupées même presque partout quand la température a commencé à se gâter. Seules, les avoines étaient encore sur pied.

Les intempéries ont donc pu porter obstacle à la rentrée des céréales et des fourrages, mais elles n'ont pu diminuer leur rendement, qui est exceptionnel cette année. Les foins, notamment, sont plus abondants que jamais. A supposer qu'il s'en perde un quart ou un tiers, par suite du mauvais état dans lequel on les a rentrés, la récolte serait encore grandement supérieure à la moyenne des années normales.

Au ministère de l'agriculture, on estime que si le mauvais temps n'était pas venu gêner les choses, la récolte générale aurait été une des plus belles sinon la plus belle du siècle. Même en l'état actuel, elle sera encore fort présentable. Les pluies auront par endroit diminué sa qualité, mais respecté au total son abondance. On manque toutefois de renseignements précis sur les départements qui ont été relativement éprouvés, car ces détails sont éparés dans les rapports des préfets et n'ont point donné lieu à un travail d'ensemble comme celui qui fut prescrit l'an dernier pour se rendre compte des effets de la sécheresse.

Ce n'est qu'en cas de calamité publique que le ministère ordonne une enquête, et, comme il vient d'être dit, les pluies actuelles, pour malencontreuses qu'elles soient, n'ont rien de désastreux.

### INFORMATIONS

#### La santé de M. Dupuy

M. le président du conseil va mieux. Il est autorisé par les médecins à substituer le bouillon au lait.

La nouvelle lancée par un journal parisien

que le président du conseil avait été l'objet d'une tentative d'empoisonnement a beaucoup égayé l'entourage de M. Dupuy, et encore plus le malade.

Quant aux trois anarchistes débarqués de Barcelone, ils appartiendraient, suivant le *Figaro* qui se dit bien informé, à la classe des volatiles palmipèdes.

Néanmoins, le *Journal* lance ce racontar que nous reproduisons à titre de simple renseignement et qui émane de son correspondant spécial à Vernet-les-Bains :

« Je vous confirme ma dépêche d'avant-hier, c'est-à-dire que le complot contre M. Dupuy a été tramé à Barcelone, et que la Sûreté avait été prévenue qu'un anarchiste français, considéré comme des plus dangereux, était en route pour Vernet-les-Bains, après avoir manifesté l'intention d'attenter aux jours de M. Dupuy.

« Voici, au surplus, de nouveaux détails : il y a dix jours, un anarchiste est parti de Londres avec une valise à double fond, contenant des matières explosibles.

« La Sûreté perdit sa trace. Il venait en France pour tenter un coup contre les chefs du gouvernement français.

« Son signalement a été envoyé partout ; mais on croit qu'il s'est arrêté à Paris. »

#### L'anarchie

La Sûreté de Lyon a arrêté avant-hier deux individus appartenant au parti anarchiste, sous l'inculpation d'affiliation à une association de malfaiteurs.

Ils se nomment Georges Cazenave, âgé de vingt ans, et Pâtissier, tous deux ouvriers typographes.

Ils ont refusé de donner leur adresse et c'est seulement après de longues recherches que les agents réussirent à découvrir la chambre où ils logeaient. Une perquisition y fut faite : on trouva des lettres compromettantes, car elles mettaient en cause d'autres personnes, entre autres un jeune homme, alors absent de Lyon, et qui se déclarait prêt à faire un coup pour venger Caserio, dont il savait l'exécution imminente. Ce jeune homme est activement recherché.

#### Un accident mortel

Un terrible accident a eu lieu, avant-hier, à la Ferté-Macé, arrondissement de Domfront (Orne), au moment où l'on s'appretait à donner une fête franco-russe en l'honneur de l'ambassadeur de Russie.

M. Paul de la Raillerie, frère de M. Le Meunier de la Raillerie, maire de la Ferté-Macé et conseiller général, a fait une chute de voiture en se rendant à la Motte-Madre, propriété de son beau-père. Le cheval s'étant emballé, il sauta, tomba sur le crâne et resta sans connaissance. Il est mort vendredi matin.

La réception a été naturellement décommandée. M. de Mohrenheim a accepté l'hospitalité chez le curé de la Ferté.

#### La police de Berlin

La police de Berlin vient de transmettre à Paris des renseignements très importants recueillis dans diverses perquisitions faites chez des anarchistes allemands qui étaient en correspondance avec des anarchistes français.

Les traces d'un complot qui devait suivre l'exécution de Caserio sont révélées, et les individus désignés dans les papiers qui ont été saisis sont en ce moment à Marseille.

### Vol de dynamite

Cent vingt-cinq cartouches de dynamite ont été volées avec effraction dans la poudrière d'Osses, propriété de M. Boissonnier, entrepreneur du chemin de fer en construction d'Osses à Baïgorry.

Une enquête est ouverte pour découvrir les coupables ; pour l'instant, on soupçonne des pêcheurs d'avoir accompli le vol afin de pouvoir détruire les poissons de la Nive.

### Incendies en Algérie

Un peloton de 412 hommes, formant une compagnie montée, est parti de Géryville avant-hier en reconnaissance dans le Sud.

Des incendies de forêts sont signalés dans la région de Relizane, Longgaz et Tlemcen.

Des mesures sont prises pour empêcher la propagation du fléau.

### Un cycliste foudroyé

Sur la route de Villefranche-de-Lauraguais à Toulouse, la foudre a renversé un tricycliste nommé Lanson dans un fossé où il s'est cassé un bras.

### Terrible accident à Liège

Un terrible accident s'est produit avant-hier soir à l'écluse de la fonderie de canons. Les chaînes d'attache du pont-levis se sont brisées et le tablier du pont est retombé sur quatre personnes dont deux ont été blessées mortellement.

### Assassinat d'un contre-amiral russe

Le contre-amiral Razvogow, capitaine du port de Cronstadt, a été assassiné par vengeance par un employé des bureaux du port, nommé Peninsky, qui avait été destitué.

Peninsky avait guetté l'amiral et au moment où celui-ci passait en voiture, comme le cocher arrêta ses chevaux sur l'ordre de son maître, il lui déchargea un coup de fusil dans le côté.

Peninsky se tira ensuite deux coups de fusil qui l'étendirent raide mort.

L'amiral, ramené chez lui, succomba bientôt à sa blessure.

### Un phénomène Rennois

Jeudi dernier, une femme qui tient avec son mari un débit sur le Port-Cabours, à Rennes, a mis au monde un enfant monstrueux, du sexe masculin, conformé de la façon suivante : deux têtes parfaitement régulières, quatre bras pour un seul torse, les bras du dehors dans la position normale, les deux autres repliés au-dessus de la tête, comme on fait pour s'accouder, deux jambes seulement.

La mère ne put être délivrée qu'en sacrifiant l'enfant, auquel on fut obligé de couper une tête.

### REVUE HEBDOMADAIRE

19 août 1894.

Bien qu'on ne reste pas sur nos rentes aux plus hauts cours cotés, on n'en a pas moins

réalisé sur la semaine dernière une avance sensible.

Ce mouvement est évidemment exagéré ; il est vrai que la spéculation ne veut tenir aucun compte des circonstances défavorables. Les résultats du rendement des impôts pendant le mois de juillet 1894 sont loin d'être satisfaisants.

Il n'est pas douteux que, dans d'autres circonstances, ces considérations eussent exercé une influence sensible sur la tenue de nos fonds publics.

En attendant, on ne sait quand s'arrêtera le mouvement. Ce qu'il nous faut constater c'est que le portefeuille ne vend pas.

Le 3 0/0 cote 103.40, le 3 1/2 108.45.

Le Crédit Foncier cote 891.25. Très bonne tenue des obligations foncières et communales. Le Comptoir national d'Escompte est bien tenu à 502.50, avec un développement constant de ses affaires.

La semaine a été favorable au Crédit Lyonnais qui de 720 s'est avancé à 743.75.

La Société Générale conserve sa fermeté habituelle, c'est une des rares valeurs qui ne varient pas, l'exercice 1894 paraît devoir lui être favorable.

Très bonne tenue de la Banque des Pays-Autrichiens à 530. Il y a de bons achats sur ce titre.

La tendance reste favorable sur les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer. Le Lyon reste à 4,370. L'Orléans à 4,460 et l'Ouest à 4,087 50.

Les actions des chemins de fer Orientaux s'avancent à 547.50.

Notons de bonnes demandes sur les obligations de la Société des chemins de fer économiques.

Le Suez s'est relevé à 2,877.50.

Les honneurs, cette semaine, ont été pour l'Italien qui cote 81.50 après 82.20.

Hausse de l'Extérieure à 66 5/8. On parle d'emprunt, mais nous croyons que c'est plutôt le fait de la spéculation.

Très grande fermeté des fonds austro-hongrois.

Les fonds ottomans font bonne contenance, les cours actuels nous paraissent un peu forcés.

En Banque, la Langlaagte est à 111 fr.

L'action Mossamédès se négocie à 32 fr.

Le bulletin des mines étudiant la situation de la Compagnie de Mossamédès fait remarquer que le jour où une voie ferrée traversera son territoire pour aller chercher les produits à l'intérieur, ce chemin de fer formera la route la plus courte d'Europe à Bechaanaland et au Transvaal.

DE L'AYIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

## Bulletin Militaire

### Les chevaux des capitaines

Une simple circulaire ministérielle vient de supprimer les montures de tous les capitaines appartenant au cadre complémentaire des corps d'infanterie. Elle est basée sur ce fait qu'un tarif des fourrages publié le 16 mai dernier n'attribue plus de rations aux chevaux détenus jusqu'ici par ces officiers, en raison des nécessités budgétaires.

Cette mesure soulève de vives protestations.

C'est ainsi que s'éteignent peu à peu toutes les bonnes pensées, toutes les pieuses résolutions de Gilberte Mauduit.

Qu'était-elle devenue cette étincelle divine tombée du ciel dans l'âme de cette enfant au jour de sa première communion ?

Le souffle empoisonné de l'athéisme allait-il flétrir tout à fait cette innocence ou bien ceux qui veillaient sur elle de là-haut allaient-ils l'en préserver ?

A dix-huit ans, Gilberte Mauduit était une ravissante créature, blanche comme la neige avec de magnifiques cheveux couleur vieil or et un regard de velours ; à l'éclat magique, au sourire enchanteur, à la taille sveltes et souple. Simiès en était plus fier que jamais.

A son retour d'Amérique il avait été frappé de son changement, car il avait laissé une fillette encore maigre et pâlotte ; et il retrouvait une adorable jeune fille, presque une femme.

Rien de plus délicieux, en effet, de plus séduisant que ce visage rêveur ou mutin selon l'impression qui l'animaient.

Aussi partout où la conduisait son oncle recevait-elle un tribut d'admiration à laquelle, habituée de trop bonne heure, elle ne prêtait plus attention ; à Aix-les-Bains, à Bade en été ;

On ne saurait méconnaître que cette mesure est préjudiciable à nombre d'officiers.

Elle diminue la solde des intéressés de 15 francs par mois, indemnité de monture, sans avis préalable, ce qui ramène la solde mensuelle d'un capitaine ayant plusieurs années de grade à 253 francs, tandis qu'avant l'unification des soldes un capitaine non monté recevait 264 francs. La solde de près de 700 capitaines d'infanterie se trouve donc de 9 francs plus faibles que celle allouée il y a plus de quinze ans.

Il eût été plus rationnel de prendre des mesures transitoires et d'amener la suppression de la monture des capitaines du cadre complémentaire par voie d'extinction.

### Ustensiles en aluminium

A Berlin, on vient de distribuer à plusieurs détachements d'infanterie du 4<sup>e</sup> corps d'armée, des gamelles et des bidons en aluminium.

A la fin des manœuvres impériales auxquelles doivent prendre part ces troupes, des rapports détaillés seront adressés à l'empereur sur les résultats obtenus avec ces nouveaux ustensiles.

### La Revue de Châteaudun

On sait que M. Casimir-Perier, président de la République, doit assister à la revue qui mettra fin aux grands manœuvres et qui sera passée à Châteaudun. On nous adresse de cette ville la note suivante :

« Le programme de la réception qui aura lieu le 19 septembre à quatre heures du soir, est arrêté, sauf modifications, de la manière suivante :

« Après la réception à la gare, M. le Président de la République se rendra à la sous-préfecture, où il recevra les autorités locales.

« Le soir, un banquet doit être servi dans les salons de l'hôtel de ville. L'exiguïté des pièces ne permettra pas d'y réunir plus de cent convives. Au nombre des invités seront, outre la maison militaire et civile de M. Casimir-Perier et des généraux en chef, les préfets, secrétaires généraux et sous-préfets du département, les députés et sénateurs, les maires de Chartres, Dreux et Nogent, le bureau du conseil général, les présidents des quatre conseils d'arrondissement, les maires des cinq chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Châteaudun.

« M. le Président de la République, M. Dupuy, président du conseil, et M. le général Mercier, ministre de la guerre, seront logés à la sous-préfecture qu'on va aménager dans ce but.

« Le 20, M. Casimir-Perier offrira un déjeuner militaire à la sous-préfecture. Le nombre des invités à ce déjeuner sera de 150.

« La municipalité fait construire d'immenses tribunes pour la revue. Ces tribunes pourront contenir environ 1.600 personnes, outre les 300 places réservées aux invités de la ville dans la tribune des courses.

« De chaque côté des tribunes, une surface de 50 mètres sera réservée aux voitures.

« Ce qui manquera le plus, ce sont les moyens de locomotion pour aller de Châteaudun au terrain de la revue ; aussi a-t-on songé à l'installation d'un petit chemin de fer Decauville entre Châteaudun et le terrain de la revue.

« Une escaoule du génie est attendue de Versailles, ces jours-ci, pour le nivellement du terrain de manœuvres. »

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### Bulletin Météorologique du 20 Août

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 16°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 15°
Midi,	764 m/m	au-dessus 18°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	3 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 13°

### Manœuvres d'automne en Maine-et-Loire

Des manœuvres de brigade doivent avoir lieu en Maine-et-Loire, au mois de septembre prochain.

Les cantons de Doué-la-Fontaine et de Montreuil-Bellay sont compris dans la zone des manœuvres.

Voici la liste des communes dans lesquelles stationneront les troupes pendant les marches de concentration et dislocation et non comprises dans les cantons de la zone des manœuvres :

Ambillou, Artannes, Brissac, Chacé, Chavagnes, Coron, les Cerqueux-sous-Passavant, les Rosiers, Noyant-la-Plaine, Saulgé-l'Hôpital, Saumur, Thouarcé, Varrains, Vezins, Vihiers.

### Ecoles primaires

La rentrée des classes dans les écoles primaires aura lieu le 17 septembre.

Le père, le tuteur, la personne qui a la garde d'un enfant de six à treize ans révolus, le patron chez qui l'enfant est placé de droit, doivent, avant l'époque de la rentrée des classes, faire savoir au maire s'il entend faire donner à l'enfant l'instruction dans la famille.

Cette déclaration n'est pas exigée pour les enfants inscrits dans une école publique ou privée.

## UNE PUPILLE GÊNANTE

Par ROGER DOMBRE

### Première partie

— Toi, d'abord, Gilberte, tu as l'esprit de contradiction jusqu'au bout des ongles ; allons, viens me chanter quelque chose et ne garde pas rancune pour ses taquineries à ton vieux scélérat d'oncle qui l'adore.

Là-dessus Gilberte se mettait au piano et ayant perdu chez les de Carcagne le goût des couplets lestes et égrillardes, elle entonnait une rêveuse ballade qu'elle disait avec beaucoup d'expression.

— Trop d'âme ! oh ! trop d'âme ! s'écriait Simiès en simulant un frisson. Très joli, peut-être, mais trop triste. Brrr ! Tu me ferais pleurer pour la première fois de ma vie.

Alors la jeune fille prenait en soupirant la partition de la Mascotte ou de Giroflé-Girofla.

C'est ainsi qu'elle recouvra l'habitude de chanter ce que ne chante pas une femme qui se respecte.

à Nice en hiver ; à Biarritz où elle passait le mois le plus chaud de l'été et où, au moment où la foule élégante se donne rendez-vous à la plage, on la regardait nager ; blanche dans l'eau bleue ou verte, comme si elle fût de marbre.

Elle avait cependant des jours de mélancolie, de lassitude intense, comme si un ange miséricordieux fût venu toucher son front d'une pensée plus haute au milieu du tourbillon mondain dans lequel s'égrenaient ses années de jeunesse.

Aux bains de mer, Gilberte contracta, un été, une de ces liaisons éphémères, mais assez intime pour laisser un souvenir au cœur : elle s'était attachée à une famille espagnole dont les jeunes filles, Mercédès, Sixta, Callista, toutes gentilles et aimantes, menaient à la fois joyeuses existence et pieuses pratiques de religion ; un matin elle entraîna Gilberte avec elles à l'église : on y célébrait un service funèbre pour un de leurs parents mort peu auparavant.

Gilberte n'avait jamais assisté à semblable cérémonie depuis qu'elle avait perdu sa mère, et à ce moment-là elle était si jeune et elle pleurait tant qu'elle n'en avait gardé auc- ne

mémoire. Cette fois-ci elle fut étonnée et profondément impressionnée de la beauté de cette fête triste. Au retour, comme son oncle lui proposait gaiement une partie folle à San Sébastian, elle lui dit pour toute réponse, le regard perdu dans la vague :

— Mon oncle, lorsque je mourrai, je veux que l'on m'enterre chrétiennement et je veux qu'on chante le *Dies ira*...

— Est-ce que tu deviens folle ? s'écria Simiès en se retournant brusquement.

Le lendemain il emmenait Gilberte à Arcaçhon, avec une troupe folle de Parisiens rencontrés à Bayonne.

Mais souvent une vision grave passa devant les yeux de la jeune fille dans ses heures solitaires, heures bien rares, il est vrai, et tandis que le chant du *Dies ira* et la douce plainte du *Pie Jesu* revenait à son oreille, elle murmurait :

— Je ne veux pas, si je meurs, que l'on m'enterre civilement, je veux que ce soit comme pour ma mère.

Mais le lendemain un plaisir nouveau venait s'offrir à elle, et dans son esprit mobile la romance amoureuse d'un opéra en vogue remplaçant le *Pie Jesu*. (A suivre.)

### Concours de photographie

Le concours de photographie, organisé par la *Dépêche*, de Tours, vient de se terminer. Dans la liste des lauréats, nous relevons les noms suivants :

**Genre.** — Un 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze, à M. Chaffaud, commissaire de police à Angers. Une mention honorable à M. Remy, à Saumur.

**Portrait.** — 2<sup>e</sup> prix, médaille d'argent, à M. Robineau, à Bangé. Mention très honorable à M. Delaunay, à Vernantes.

**Paysages.** — Mention très honorable, à M. Choyer, à Saumur.

### Montre perdue

M. de Colbert, élève-officier à l'École de cavalerie, a perdu, hier, une montre en or à remontoir avec boucle ovale, boîtier non uni avec deux petites bosses sur les côtés, bords du verre taillés en biseau.

Prière de rapporter cette montre au bureau de police.

### « Echo de l'Anjou » et « France Cycliste » réunis

Le dernier numéro offre à tous les vélocipédistes de la région un intérêt tout particulier. On sait que le V. C. A. avait invité un certain nombre de Sociétés des départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire à se rendre à Saumur dimanche 12 août et que dans cette réunion l'idée de la création d'une *Fédération des Sociétés vélocipédiques de l'Ouest* a été émise par M. le président de la *Pédale-Thouarsaise*. L'*Echo de l'Anjou*, qui est le seul organe régional cycliste publié dans les départements de l'Ouest, donne un compte-rendu sinon officiel, tout au moins officieux, de cette importante réunion de Saumur.

MM. les chasseurs y trouveront également un très intéressant article *sur le choix* d'un fusil et les précautions à prendre avant d'en faire l'achat. La partie littéraire de cette coquette publication sportive n'est point négligée ainsi que les renseignements sur les réunions cyclistes de la région.

### Concours de Poulinières et de Pouliches en 1894

La distribution des primes aux propriétaires et cultivateurs qui présenteront les plus belles juments poulinières et pouliches aura lieu, en 1894, savoir :

A Doué, le mardi 2 octobre, à 2 heures, pour les propriétaires et cultivateurs de la partie de l'arrondissement de Saumur située au sud de la Loire, moins les communes de la Salle-de-Vihiers et Coron ;

A Longué, le mercredi 3 octobre, à midi, pour les propriétaires et éleveurs des cantons de Longué, Beaufort et de la partie de l'arrondissement de Saumur située au nord de la Loire ;

A Chemillé, le vendredi 5 octobre, à une heure, pour les propriétaires et cultivateurs des cantons de Chemillé et la commune de Jallais, du canton de Beaupréau, des communes de Chanzeaux, le Champ, Faveraye, Joué-Etiau et Gonnord, de l'arrondissement d'Angers, et des communes de la Salle-de-Vihiers et Coron, de l'arrondissement de Saumur.

Les juments, poulains et pouliches devront être amenés à huit heures du matin, à Chemillé, Longué et Doué, dans les lieux qui seront désignés par l'autorité locale.

### Légion d'honneur

Est nommé au grade de chevalier :

M. Launay, sous-chef agent comptable du matériel de la Chambre des députés ; dix-huit ans de services dont trois comme capitaine trésorier des mobiles de Maine-et-Loire. Titres exceptionnels : Dévouement à l'occasion de l'épidémie de variole qui a sévi à Parthenay en 1871 ; services spéciaux au moment de l'installation de la Chambre des députés à Paris, en 1879, et lors de la réunion de l'Assemblée nationale à Versailles, en 1884, 1885, 1887 et 1894.

### Orphelinat des Plaines-Pouillé

Vacances de bourses

Deux bourses départementales à l'Orphelinat des Plaines-Pouillé, près Angers, sont actuellement vacantes. Ces bourses seront de préférence accordées à des orphelins appartenant aux arrondissements de Saumur et le Segré.

MM. les maires qui auraient des candidats à présenter sont invités à faire parvenir leurs demandes à la Préfecture avant le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Pour être admis, les enfants doivent être orphelins de père et de mère, ou de l'un d'eux seulement, et âgés de six ans au moins et de douze ans au plus.

### Un dolmen

M. Lionel Bonnemère, dans une des dernières séances de la Société d'anthropologie, a fait une communication sur le dolmen de l'Ethiau, situé dans la commune de Coutures (Maine-et-Loire). Ce monument, qui lui avait été signalé par M. Pierre Guillonnet, est surtout remarquable par une inscription gravée qui diffère absolument de celles qu'on a relevées sur certains dolmens du Morbihan.

### ALLONNES

Histoire de chien

Avant-hier, à Allonnes, le chien de Pierre Chauveau se lançait sur M. Riverain, coureur, et entamait la partie haute du mollet de la jambe droite, en déchirant le pantalon, bien entendu.

M. Riverain a porté plainte. Chauveau objecte que le plaignant est responsable de l'accident, parce qu'il aurait eu le tort d'exciter le chien en lui jetant des pierres.

### LA PLAINE

Incendie

Un incendie, dont la cause est inconnue, dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, réduit en cendres 2,000 gerbes de blé et une charrette appartenant à M. Cailleau, fermier au Petit-Hurteloup, commune de la Plaine.

La perte, évaluée 3,000 fr., est couverte par une assurance.

### DOUÉ-LA-FONTAINE

Vol de poulets

Au cours de la nuit du 4 au 5 août, des malfaiteurs anonymes ont fracturé le cadenas d'un poulailler appartenant à M. Girard, cultivateur au bourg de Doué-la-Fontaine et volé onze poules estimées 25 fr.

M. Girard ni ses voisins n'ont rien entendu. On a trouvé des pas se dirigeant dans la direction d'Argentay ; mais les recherches opérées par la gendarmerie n'ont, jusqu'à présent, fourni aucun résultat.

### ANGERS

Lancement d'un bateau

Avant-hier soir, vers sept heures, MM. Duchêne père et fils, constructeurs nautiques en Reculée, ont opéré le lancement d'un canot de fort tonnage, dont le port d'attache sera le Pouliguen.

La *Jeannelle* — c'est le nom du nouveau bateau — est un canot à voile avec moteur à pétrole. Il a été commandé à MM. Duchêne, auquel il fait le plus grand honneur, par M. de X..., un riche propriétaire d'Angers.

Cette manœuvre très intéressante avait attiré un certain nombre de curieux en Reculée.

### COURSES DE SEGRÉ

Voici le résultat des courses de Segré qui ont eu lieu hier dimanche :

Prix du Gouvernement, 500 fr. (au trot monté). — 4 partants : 1<sup>er</sup>, *Belle-Etoile* ; 2<sup>e</sup>, *Souveraine* ; 3<sup>e</sup>, *Belgrade* ; 4<sup>e</sup>, *Prince d'Anjou* ; gagné de deux longueurs.

Prix de la Ville de Segré et du Chemin de fer (au galop), 800 fr. — 4 partants : 1<sup>er</sup>, *Eloi* ; 2<sup>e</sup>, *Liban* ; 3<sup>e</sup>, *Estafette* ; 4<sup>e</sup>, *Alaska* ; gagné de deux longueurs.

Prix du Conseil Général (course de haies handicap), 1,000 fr. — 3 partants : 1<sup>er</sup>, *Ephé-*

*mère* ; 2<sup>e</sup>, *Reprise* ; 3<sup>e</sup>, *Joy* ; gagné de deux longueurs.

Prix de la Société des Steeple-Chases (steeple-chase 3<sup>e</sup> série), 2,600 fr. — 1<sup>er</sup>, *Wolk-Over* ; 2<sup>e</sup>, *Blondin*.

Prix de la Société des courses, steeple-chase handicap, 2,000 fr. — 8 chevaux partants : 1<sup>er</sup>, *Saint-Barnon* ; 2<sup>e</sup>, *Rila* ; 3<sup>e</sup>, *Horloger* ; *Mathn*, *Jagelion* (*Chic*, *Vin-Sec* et *Lucette* tombés) ; gagnant d'une longueur.

### Le coup du Trésor

Depuis fort longtemps, des escrocs espagnols envoient, *tra los montes*, des lettres signalant un trésor caché près de l'endroit où habite la personne qu'il espère faire tomber dans leur filets.

Malheureusement pour ces *caballeros de la pègre*, leurs lettres ne portent guère ; ce trésor caché ne dit, le plus souvent, rien qui vaille, mais nos escrocs de continuer leur correspondance, dans l'espoir qu'il trouveront enfin un naïf pour les écouter.

Ils viennent, paraît-il, de s'adresser ces jours derniers à M. Bazoche, maire de Saint-Paterne (Indre-et-Loire).

Dans une lettre adressée à M. Bazoche, un nommé *Carrasco-Casimiro*, ex-lieutenant de cavalerie en Espagne, annonçait qu'un trésor d'une valeur de 460,000 francs avait été caché dans le territoire de Saint-Paterne.

Pour entrer en possession dudit trésor il suffisait d'envoyer à Carrasco-Casimiro l'argent nécessaire au voyage de sa fille et d'une de ses amies.

Les deux *senoritas* indigneraient l'endroit où avait été déposés les 460,000 francs pendant la guerre carliste.

Cette lettre portait le timbre de *Toledo* (Espagne).

Si Carrasco-Casimiro n'est pas un « fumiste », c'est un imbécile, car le piège était vraiment trop grossier.

Les agissements des escrocs étrangers ont été, à maintes reprises, signalés par la presse. Que le public prenne bien garde, car ces gredins qui cherchent à surprendre sa bonne foi ne sont pas toujours aussi naïfs que celui dont il est question plus haut. Seulement, étant donné la fréquence de ces tentatives d'escroqueries, les polices des deux pays devraient bien combiner leurs efforts pour en pincer les auteurs. — G. d'A.

(Messager d'Indre-et-Loire.)

### Une aventurière

Une dame se présente, depuis plusieurs mois, dans les presbytères, dans les œuvres et dans certaines administrations sous le nom de M<sup>lle</sup> Henriette Blot, fille du général de ce nom, ancien commandant du V<sup>e</sup> corps d'armée. Des doutes s'étant élevés à son sujet, l'une des œuvres exploitées a écrit à la famille dudit général et vient de recevoir la réponse suivante :

« M<sup>me</sup> Blot informe M. le directeur de l'œuvre de... qu'elle n'avait qu'une seule fille, qu'elle a eu le malheur de perdre il y a quinze ans et qu'elle est complètement étrangère à l'aventurière en question.

« La Moujaterie, par Niort, 12 août 1894. »

Nous croyons devoir mettre en garde, contre ladite personne, MM. les ecclésiastiques, les œuvres et, en général, tout le public.

### Un jardinier est-il un domestique ?

Le juge de paix du 4<sup>e</sup> canton de Nantes vient de rendre un jugement intéressant qui fixe une question restée obscure de l'usage local.

Il s'agissait de savoir si un jardinier occupé dans une maison de campagne devait être considéré comme un domestique attaché à la personne du maître et pouvant par conséquent être congédié sur l'heure, moyennant une indemnité égale à la valeur de huit jours de gages, ou comme un domestique occupé aux travaux des champs qui ne peut être renvoyé, sans motif sérieux, avant l'expiration du temps pour lequel il était gagé.

Le juge s'est prononcé pour le premier cas

et a condamné aux dépens le sieur G., jardinier de M<sup>me</sup> veuve L..., mais il a donné acte à G... de l'offre que lui avait faite sa maîtresse, M<sup>me</sup> L..., d'une somme de 110 fr. à titre d'indemnité, moyennant le paiement de laquelle somme celle-ci sera libérée envers son jardinier.

### État-civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCES

Le 18 août. — Christine-Marie-Anne Cochet, rue du Portail-Louis, 20.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Jean-Joseph Raynaud, voyageur de commerce, à Saumur, et Lucie Meignant, sans profession, à Saint-Clément-des-Levées.

Georges Meillier, tapissier, et Adèle Ogeard, couturière, tous deux à Saumur.

Pierre-Louis-Jules Coutin, plâtrier, à Saumur, et Louise-Clémence Ragain, sans profession, à Vernantes.

François-René Guiochaud, cultivateur, à Distré, et Marie-Louise Guillot, cuisinière, à Saumur.

## FAITS DIVERS

### MARS EN FEU

Pendant que la Chine et le Japon se font mille politesses en l'honneur de la Corée, pendant que messieurs les anarchistes, à coups de poignard ou de bombes, tentent de renouveler la face du monde, il se passe là-haut, dans ces espaces incommensurables où l'œil de l'homme ne plonge qu'avec effroi, un phénomène absolument nouveau, inouï... la planète Mars est en feu !

Le 28 juillet dernier, M. Javelle, à l'observatoire de Nice, signalait une sorte de *projection lumineuse* sur le bord inférieur de Mars. Le directeur Krueger, chargé du bureau central à Kiel, confirmait la découverte de son confrère et la télégraphiait aussitôt à tous les observatoires du monde entier. Depuis, la tâche lumineuse semble avoir augmenté d'intensité, et les astronomes, stupéfaits, se demandent quelle est la cause de cette immense lueur mystérieuse...

De nouveau se pose la troublante question : « Est-ce un signal ? »

Que la planète soit habitée ou non, il est évident qu'il s'y passe, depuis quelques jours, des phénomènes à la fois inexplicables et terrifiants.

Tandis que les uns pensent qu'il s'agit de l'éruption d'un gigantesque volcan, les autres affirment que nous assistons à l'incendie d'une forêt de plusieurs centaines de millions d'hectares.

N'oublions point que Mars est distant de cinquante-huit millions de kilomètres de notre planète.

Voilà qui est rassurant.

## MARCHÉS

### BRISSAC, 16 août

Froment, le double décalitre, 3 20. — Seigle, 2 50. — Orge, 2 40. — Avoine hiver, 2 20 ; été, 2 40. — Foin, la charretée de 1,050 kil., 50 fr. — Paille, 40 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 05. — Poulets (la couple), 4 25. — Oies, 10 50. — Vin rouge, la barrique, 65 fr. — Vin blanc, la barrique, 80 fr.

### BEAUFORT, 16 août

Froment, double-décal., 3 fr. — Seigle, 2 20. — Avoine, 2 50. — Pommes de terre, 1 50. — Foin, la charretée, 50 fr. — Paille, 50 fr. — Farines, 27 50. — Beurre (le 1/2 kil.), 1 fr. — Poulets (la couple), 5 50. — Oies, 9 fr. — Canards, 4 30. — Œufs (la douz.), 80. — Vin rouge, la barrique, 50 fr. — Vin blanc, 110 fr.

### LONGUÉ, 16 août

Froment, le double-décal., 3 20. — Seigle, 2 40. — Orge, 2 30. — Avoine, 2 20. — Pommes de terre, 1 50. — Foin, les 1,050 kilos, 60 fr. — Paille, 50 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 fr. — Poulets (la couple), 2 50. — Œufs, la douzaine, 0,85.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

# EPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés  
 Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés  
**26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.**

Marmande, 43 degrés. . . . . 1.50 le litre (verre compris)  
 Montpellier, 45 — . . . . . 1.75 — —  
 Armagnac, 50 — . . . . . 2.00 — —

Etude de M<sup>e</sup> BEDON, huissier à Montreuil-Bellay.

## Vente Mobilière

Pour cause de faillite

Le Dimanche 26 Août 1894, à une heure du soir, et autres jours s'il y a lieu, il sera, au domicile de M. Taluchet, chapelier, à Montreuil-Bellay, procédé par le ministère de M<sup>e</sup> BEDON, huissier à Montreuil-Bellay, à la vente des marchandises et du mobilier dépendant de ladite faillite.

On vendra :

Un grand assortiment de chapeaux feutre, chapeaux paille, casquettes, bérêts, toques, calottes, etc.; deux armoires en noyer, plusieurs vitrines, un comptoir, un bureau acajou, une pendule, linge de corps et de ménage, batterie de cuisine;

Et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

## A VENDRE

AUX ENCHÈRES

En l'étude de M<sup>e</sup> CAILLEAU, notaire à Longué,

Le jeudi 23 août 1894, à midi,

## Le Fonds de Commerce de Charpentier

Exploité à Longué par M. POULARD.

TRÈS BONNE CLIENTÈLE

Le même jour, il sera également procédé à la vente de trois fortes charrettes et leurs équipages, diables, tombereaux, carriole bâchée, chevaux de trait, etc.

S'adresser à M<sup>e</sup> CAILLEAU.

## A VENDRE

## Vieux Journaux

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

Maison confortable

Eau et Gaz

S'adresser 45, rue Dailly

## A CÉDER

Epicerie et Débit

S'adresser au bureau du journal.

# MAISON CRÉMIEUX

27, Rue d'Orléans, 27, SAUMUR

## Vêtements complets sur mesure

Tissus dernière Nouveauté

# à 35 FRANCS

Livraison rapide. — Coupe réputée sans rivale.

# EPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

## IMBERT Fils

### Eau-de-Vie blanche pour Fruits

1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p<sup>r</sup> 0,20

SIROPS (garantis pur sucre). . . . . le litre 2 fr. 25  
 Assortiment complet. . . . . 1/2 — 4 40  
 ABSINTHE PERNOD. . . . . le litre 4 »  
 AMER PICON. . . . . — 2 75  
 RHUM, depuis . . . . . — 1 50

Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15

Saumur, imprimerie Paul Godet.

# EPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

## PRIMEURS (reception tous les jours)

CANTALOUPS, Abricots,

Prunes Reine-Claude, Pêches, Amandes vertes, Concombres, Aubergines, etc.

Eau-de-vie blanche pour fruits depuis 1 fr. 50.

Beaux Raisins Chasselas très mûrs, le 1/2 kil. 0f. 90

## SAVONNERIE DE MEZY

(Seine-et-Oise)

BUREAUX A PARIS, 21, Rue Croix-des-Petits-Champs.



Savon d'Occuba

SAVON BLANC EXTRA

PUR



EN VENTE PARTOUT

# SAVON D'OCCUBA

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>ie</sup>, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN 4°

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND  
 LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS

# CHEMINS DE FER

## LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										BORDEAUX — SAUMUR — PARIS										
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	S. dir soir	Expr. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Expr. soir	Semi dir soir	Expr. soir	Expr. soir	Mixte soir	
Paris										Bordeaux										
Chartres										Saintes										
Courtalain (départ)	3 05	7 44	10 48	11 48	4 21	12 32	10 54	11 22	2 57	Niort										
Château-du-Loir	7 40	10 12	12 22	2	6 37	4 58	12 32	1 07	4 53	Thouars	6 15	5 15	12 38	1 35	1 05	5 7	10 12	11 26	8 32	
Château-la-Vallière	8 34	10 48	12 45	2 37	7 10			1 30	5 26	Montreuil (départ)	7 01	9 40	1	2 23		5 46	10 35	11 53	9 43	
Noyant-Méon	9 21	11 20	1 05	3 10	7 40			1 50	5 56	Brézé-Saint-Cyr	7 17	9 59		2 37		6 4			9 28	
Linières-Bouton		11 29		3 19	7 49				6 06	SAUMUR (État) ar.	7 24	10 11		2 44		6 9			9 36	
Vernantes	9 55	11 41		3 32	8				6 16	Nantilly (arrivée)	7 29	10 16		2 49		6 14			9 41	
Blou	10 12	11 52		3 43	8 10				6 26	SAUMUR (État) ar.	7 40	10 23		3 01		6 26			9 53	
Vivry	10 27	12	1 30	3 51	8 17				6 33	(départ)	7 20	10 50		2 40		6 5			soir	
SAUMUR (Orl) ar.	10 36	12 13	1 40	4 04	8 29	3 05	1 49	2 22	6 44	Nantilly (départ)	7 30	11		2 50		6 16			soir	
(départ)	12 18	1 47	4 48	8 34	3 10	1 55	2 32	6 54	7 01	SAUMUR (Orl) ar.	7 38	11 08	1 23	2 58	1 47	6 24	10 57	12 17		
Nantilly (arrivée)	12 26		4 26	8 41				7 01	7 12	(départ)	7 44	11 20	1 33	3 05	1 51	6 29	11 7	12 29		
SAUMUR (État) ar.	12 37		4 39	8 52				7 12	7 12	Vivry	7 56	11 33		3 18		6 43				
(départ)	8 31	12 20		4 45	8 32			6 50	7 3	Blou	8 4	11 41		3 26		6 52				
Nantilly (départ)	8 38	12 27		4 27	8 43			7 3	7 3	Vernantes	8 15	11 52		3 40		7 6				
Chacé-Varrains	8 47	12 33		4 33	8 49			7 9	7 9	Linières-Bouton	8 26	12 03		3 51		7 20				
Brézé-Saint-Cyr	9	12 42		4 40	8 56			7 16	7 16	Noyant-Méon	8 37	12 15	2 09	4 05		7 34	11 44			
Montreuil (départ)	9 41	1 28	2 18	5	3 9	18		2 20	3 05	Château-la-Vallière	9 43	1 32	2 55	5 18	3 06	8 46	12 33	1 54		
Thouars	10 19	2 02	2 49	5 52	10 14	3 58	2 50	3 24	8 25	Château-du-Loir	12 1	3 48	4 35	7 58	4 20	11 6	2 17	3 32		
Niort			4 39	8 52	12 25	5 42	4 44	4 41	4 41	Courtalain (départ)	12 1	3 48	4 35	7 58	4 20	11 6	2 17	3 32		
Saintes			6 42	12 04		7 19	6 45	2 23	2 23	Chartres	1 35	5 18	5 44	9 46	5 34	12 53	3 33	4 44		
Bordeaux			10 25	4 22		9 49		4 56	4 56	Paris	3 25		7 30	11 20	7 05	3 5	5 10	6 15		

NOTA. — Ce train n'a lieu que jusqu'au 2 octobre. — Tous les lundis un train part de Saumur État à 6 h. 5 du matin pour Doué-la-Fontaine.

### SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 45	11 16	5 44	7 36	4 35	9 15
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	8 5	4 58	9 57
Chinon (arr)	9 4	1 5	7 29	8 27	7 16	10 32

### SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 45	1 4	4 25	Bourgueil	7 55	12 6
Port-Boulet	8 44	1 30	5 6	Port-Boulet	8 5	12 20
Bourgueil	8 54	1 40	5 16	Saumur	8 27	12 57

### POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. matin	Mixte soir	Omn. soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25	Angers	4 40
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52	Martigné	6 1
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36	Doué	6 24
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15	Baugé	6 32
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10	le Vaudelay	6 39
le Vaudelay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50	Montreuil (ar.)
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1	(départ)
Doué	7 21	9 58	5 45	5 38	11 8	Loudun
Martigné	7 44	10 20	6 38	5 58	11 23	Moncontour
Angers	9 12	11 45	9 27	7 20	12 29	Poitiers

### ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40	6 50	7 20	12	6 15	
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54	
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23	
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31	
le Vaudelay	6 39	9 45	12 33	1 57	8 43	
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54	
(départ)	7 35		1 31	2 21	9 22	
Loudun	8 21		4 14	3 10	10 13	
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 44	
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8	

## LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS												
STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir
Nantes (départ)	1 23	2 3	1 23	1 23	1 23	1 23	1 23	1 23	1 23	1 23	1 23	1 23
Angers (départ)	6 23	10 27	11 55	2 48	4 55	5 10	10 32	1 35				
La Ménitric	7 03	10 49	12 27	3 31	5 20	6	10 58	2 1				
Les Rosiers	7 12	10 56	12 31	3 41		6 13						
St-Clément	7 19		12 30	3 48		6 22						
St-Martin	7 26		12 45	3 56		6 31						
Saumur (arrivée)	7 38	11 10	12 54	4 08	5 40	6 47	11 20	2 23				
(départ)	7 45	11 16	1 1	4 25	5 44	6 57	11 27	2 28				
Varenes	7 53	11 26	1 10	4 41		7 15						
Port-Boulet	8 15	11 35	1 20	5	1 6	7 33	11 48	2 47				
Langeais	8 56	11 56	1 49	5 46	6 23	8 29	12 14	3 13				
Tours (arrivée)	9 41	12 34										